

ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres :

En exercice : **8**
Présents ou représentés : **8**
Ayant reçu mandat : **0**
Excusés :
Absents : **0**

Délibération n°CA16-09-14

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 19 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le lundi dix-neuf septembre à 12 heures 30, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 9 septembre 2016, s'est réuni à l'aéroport Paris-Vatry :

Membres à voix délibérative présents ou représentés

M. René-Paul SAVARY
M. Christian BRUYEN
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE représenté par
Monsieur Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
M. Rudy NAMUR
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Julien VALENTIN

Ayant reçu mandat :

Excusé :

Absent :

Membres à voix consultative présents ou représentés

M. Bruno BOURG BROC
M. Christian AUBERTIN

Ayant reçu mandat : Mme Martine LIZOLA
représentant M. Philippe
RICHERT

Excusé :

Absent :

Assistent également à la réunion :

M. Stéphane LAFAY
Mme Sophie VIRAT
M. Frédéric SOMMÉ
M. Guy CARRIEU
M. Marc DELANNOY
M. Patrick VOISIN
Mme Muriel DURIEUX
M. Pierre HESS
M. Franck TEREBESZ

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Huit membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

→ Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 18 juillet 2016 ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

→ Vu le Code général des collectivités territoriales ;

→ Vu la délibération du Conseil départemental de la Marne n°SE16-05-I-09 du 13 mai 2016 relative à la création de l'Etablissement public de gestion de l'Aéroport de Vatry ;

→ Vu les statuts de l'Etablissement public de gestion de l'Aéroport de Vatry ;

→ Vu le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 18 juillet 2016 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

→ **APPROUVE** le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 18 juillet 2016 joint en annexe.

ACTE Reçu LE

20 SEP. 2016

PRÉFECTURE DE LA MARNE
DRCL

Votes

Pour : 8

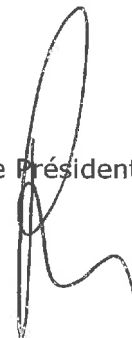
Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

La séance est levée à 14 heures.

Le Président,



Certifiée exécutoire le 20/09/16

Compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le 20/09/16
- la publication sur les sites www.marne.fr et www.parisvatry.com le 20/09/16

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n° 820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **8**
Présents ou représentés : **8**
Ayant reçu mandat : 0
Excusés : 0
Absents : 0

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 18 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le lundi dix-huit juillet à 12 heures 30, le Conseil d'administration de l'Établissement public de gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du huit juillet 2016, s'est réuni au Département de la Marne à Châlons-en-Champagne en présence de :

Membres à voix délibérative présents ou représentés :

M. René-Paul SAVARY
M. Christian BRUYEN
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE représenté par M.
Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
M. Rudy NAMUR
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Julien VALENTIN

Ayant reçu mandat :

Excusé :

Absent :

Membres à voix consultative présents ou représentés :

M. Bruno BOURG BROCC

Ayant reçu mandat :

Excusé : M. Philippe RICHERT

Absent :

Assistent également à la réunion :

Mme Eliane JANNOT
M. Stéphane LAFAY
Mme Sophie VIRAT
M. Olivier DHIVERT
M. Guy CARRIEU
Mme Muriel DURIEUX

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres.

8 membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

M. René-Paul SAVARY rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 17 juin 2016 ;
- Frais de déplacement du Directeur (carte affaire) ;
- Information de la décision du Tribunal de Commerce du 7 juillet 2016 ;
- Information aux fournisseurs et aux clients du transfert de la SEVE vers l'EPIC ;
- Communication sur les recrutements ;
- Présentation de tableaux de bord de suivi de l'activité ;
- Appel d'offres européen Warehouse ;
- Promotion de l'Aéroport : réservations d'espaces, communication et organisation concernant la Foire de Châlons ;
- Supports de communication (flyers, papier à en-tête, cartes de visite, ...) ;
- Questions diverses
 - Convocation du prochain Conseil d'administration.

La séance est ouverte par M. René-Paul SAVARY, qui procède à l'appel nominal et constate que le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le Président remercie les membres du Conseil d'administration d'avoir accepté que la présente réunion se déroule au Département et non au siège social de l'Etablissement comme prévu initialement, compte tenu des événements survenus à NICE les jours précédents et des commémorations qui ont eu lieu ce jour.

M. Jean-Louis DEVAUX est nommé secrétaire de séance.

Le Président du Conseil d'administration, M. René-Paul SAVARY, propose dès l'ouverture de la séance d'ajouter un point à l'ordre du jour afin de nommer une personnalité qualifiée en tant que membre à voix consultative au sein du Conseil d'administration.
Cette proposition du Président, est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration.

Les débats sont ouverts et les différents points de l'ordre du jour mis au vote.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2016 - Délibération n°CA16-07-11

Le Président demande aux membres du Conseil d'administration si des observations sont à formuler sur le procès-verbal du 17 juin 2016.

Il suggère que les procès-verbaux soient plus synthétiques ; M. Bruno BOURG BROC estime qu'il est bon d'avoir les détails.

Le Conseil d'administration :

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 17 juin 2016 joint en annexe.

Il est procédé au vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

II – FRAIS DE DEPLACEMENT DU DIRECTEUR (CARTE AFFAIRE) - Délibération n°CA16-07-12

M. Stéphane LAFAY précise que ce point a été vu avec Madame Laure PEDRINI, agent comptable de l'EPIC et indique avoir procédé à l'ouverture d'un compte bancaire sur lequel il a souscrit une carte affaire. Afin de couvrir ses déplacements dans le cadre de ses fonctions, il est nécessaire d'alimenter ce compte par le versement d'une avance estimée à 1 200 euros.

Le Conseil d'administration :

→ **AUTORISE** le versement de la somme de 1 200 euros à M. Stéphane LAFAY, sur le compte bancaire sur lequel il a souscrit une carte affaire, au titre de l'avance pouvant être consentie pour permettre au Directeur de faire face dans le cadre de ses fonctions aux divers frais de déplacements et autres frais divers (y compris frais de gestion de ce compte).
Les remboursements seront enregistrés sur la base des justificatifs fournis par M. Stéphane LAFAY.

Il est procédé au vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

III – INFORMATION DE LA DECISION DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU 7 JUILLET 2016

M. Guy CARRIEU rappelle la procédure dans laquelle l'EPIC a dû s'inscrire, avec notamment la remise d'une offre auprès du tribunal de Commerce de Châlons-en-Champagne fin juin, complétée début juillet.

La décision du tribunal qui a été transmise à l'ensemble des membres du Conseil d'administration acte le transfert vers l'EPIC de l'ensemble du personnel, des contrats et actifs de la Société d'Exploitation de Vatry Europort (SEVE). Il précise que la reprise de l'ensemble des contrats de travail en cours à la date d'entrée en jouissance et des droits acquis des salariés (notamment congés payés et 13^{ème} mois) prend effet à compter du 24 mars 2016. La liquidation de la SEVE interviendra quant à elle vraisemblablement le 21 juillet prochain.

Le Président précise qu'il rencontrera l'ensemble du personnel de l'EPIC le 21 juillet prochain ; à cet effet il demande au vice-Président, M. Christian BRUYEN de se joindre à lui.

Il est souligné que le Président du tribunal de Commerce a bien accompagné l'établissement dans ce dossier.

L'ensemble des membres pense qu'il est important de communiquer dès à présent sur la reprise effective de l'activité par l'EPIC. Le Président demande au Directeur de lui proposer rapidement un communiqué de presse.

M. Stéphane LAFAY fait part de ses difficultés concernant le transfert des droits acquis et notamment le paiement de ces derniers par l'EPIC à compter du 24 mars 2016 et par les AGS pour la période précédente. Les demandes du mandataire judiciaire à la charge de l'EPIC pour chaque salarié (14 derniers bulletins de salaires, copie des cartes d'identité, déclaration unique d'embauche,...) nécessitent la mise à disposition d'une personne à plein temps. Ce dernier indique s'être renseigné et qu'il apparaît que la transmission de ces documents relève normalement de la de l'ancien employeur et donc de la SEVE.

La solution serait que l'EPIC procède à une avance aux salariés lors de la prise des droits acquis et que l'EPIC fasse la demande de remboursement auprès des AGS.

M. Stéphane LAFAY indique avoir sollicité un rendez-vous auprès du Président du tribunal de Commerce (le mercredi 20 juillet 2016) pour éclaircir ces points et débloquer la situation dans les plus brefs délais.

Le Conseil d'administration prend acte de cette communication et souligne l'importance que les salariés n'en subissent aucune conséquence.

IV – INFORMATION AUX FOURNISSEURS ET AUX CLIENTS DU TRANSFERT DE LA SEVE VERS L'EPIC

M. Stéphane LAFAY indique que le renouvellement des outils de communications tels que le papier à en-tête avec les logos (Aéroport Paris-Vatry et le Département), etc... sont en cours et que les fournisseurs / clients seront avertis dans les plus brefs délais.

Le Conseil d'administration prend acte de cette communication.

V – COMMUNICATION SUR LES RECRUTEMENTS

M. Stéphane LAFAY indique que plusieurs titularisations ont eu lieu comme cela avait été indiqué lors du précédent Conseil d'administration, à savoir, deux comptables, une assistante de direction/gestionnaire des ressources humaines et un responsable communication.

Le contrôle de gestion sera quant à lui assuré par M. Olivier DHIVERT de la société AI Advice jusqu'à la fin de l'année 2016.

Dans la continuité de l'organigramme précédemment présenté, des recrutements sont encore nécessaires de manière à conforter les équipes notamment dans le domaine commercial (promotion,...). La question entre le recours à une embauche ou une mission auprès d'un consultant n'est pas encore tranchée, tout dépendra des profils.

FCN continuera d'assurer la gestion des paies et déclarations associées jusque fin 2016 avec une reprise par les services du Département en 2017.

Le Conseil d'administration prend acte de cette communication.

VI – PRESENTATION DES TABLEAUX DE BORD DE SUIVI DE L'ACTIVITE

M. Olivier DHIVERT de la société AI Advice présente les tableaux de bord réalisés :

→ Point sur les Activités

- L'activité passagers est en forte hausse par rapport à l'année N-1, tirée par l'implantation de la compagnie AAA (mouvements : + 66% / nombre de passagers : + 44,6%). Cependant, si le nombre de mouvements est en ligne avec l'objectif fixé pour 2016, le nombre de passagers n'a pas encore atteint la maturité attendue pour AAA. Il conviendra d'observer les performances commerciales de cette compagnie dans les prochains mois, la tendance début juillet est très bonne en remplissage.
- L'activité cargo connaît un ralentissement généralisé principalement lié à la baisse des cours du pétrole touchant les pays producteurs. Ajoutée à cela une baisse de la fréquentation de Ceiba, principal client en 2015, l'activité fret sur Vatry recule fortement de - 40% en mouvements et - 29% en tonnage. Début 2016, la nomination d'un commercial fret a cependant permis de limiter la chute en amenant des opérations qui n'étaient initialement pas destinées à opérer sur Vatry, dont quatre vols cargos gros porteurs de la compagnie Ethiad ayant opérés des tests sur Vatry courant juin.

- Le nombre de mouvements cumulés fin juin est de 5 169 mouvements soit -3,7 % par rapport à l'année N-1. Cette baisse est essentiellement liée aux vols d'entraînements (3 023 mouvements cumulés soit - 6,2% / N-1) en raison de campagnes d'entraînements non renouvelées en 2016 (mise en ligne de l'A350 pour KLM, essais Airbus et entraînements Etat Français).

→ Point sur la partie Budgétaire

- La chute du cargo a un impact significatif sur le chiffre d'affaires de production vendue, le mois de février est une bonne illustration. Cependant, ceci est compensé par le chiffre d'affaires apporté par la compagnie AAA qui est devenue le principal client de l'aéroport.
- L'analyse des dépenses et du solde à fin juin sera faite ultérieurement lorsque les comptes définitifs seront arrêtés. En effet, à cette date, FCN n'a pas renseigné les frais de personnels du mois de juin et toutes les factures fournisseurs ne sont pas parvenues.
- Sur la période, les recettes sont constituées de la production et des marchandises vendues (1 310 K€ soit 47,3% du total), la taxe d'aéroport et sa majoration (985 K€ soit 35,6% du total) et autres recettes (472 K€ soit 17,1% du total). Les autres recettes étant constituées essentiellement par 450 K€ d'apports du Département de la Marne à la SEVE pour faire face à des problèmes de trésorerie.

Le Conseil d'administration prend acte de cette communication.

VII – APPEL D'OFFRES WAREHOUSE

M. Stéphane LAFAY rappelle que ce dossier représente un travail de 15 mois maintenant. Il précise que cet appel d'offres concerne la gestion des flux logistiques, corrélée à la gestion de stocks d'urgence pour les missions de représentations civiles de la Commission Européenne.

Pour la partie logistique notamment, la SEVE s'est rapprochée du Groupe logistique français CrystalGroup pour présenter une offre commune. L'engagement de la société CrystalGroup dans cette démarche était conditionné à un engagement du Ministère des Affaires Etrangères français à appuyer une candidature unique pour la France, à savoir celle de l'Aéroport Paris-Vatry. Par expérience sans cet appui, cette démarche commune n'avait aucune chance d'aboutir. A ce jour et compte tenu, d'une part du manque d'engagement officiel et d'autre part, de ce fait du retard pris dans l'élaboration de la solution informatique pour l'outil logistique à proposer, CrystalGroup nous informe ne pas être en mesure de proposer un produit dans les délais impartis. Ce dossier se poursuit malgré tout, mais les chances de réussite s'amenuisent chaque jour.

Le Président indique avoir relancé Matignon.

Le Conseil d'administration prend acte de cette communication.

VIII – PROMOTION DE L'AEROPORT : RESERVATION D'ESPACES, COMMUNICATIONS ET ORGANISATION CONCERNANT LA FOIRE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

→ Foire de Châlons-en-Champagne : il est indiqué que cette année l'EPIC fait stand commun avec le Département de la Marne. Des animations sur place durant les 10 jours sont prévues, avec notamment l'intervention de professionnels tels que les agences de voyages, tours-opérateurs et sociétés partenaires de l'aéroport.

→ D'autres participations à des salons cargo et tourisme sont prévues dans les prochains mois :

- Air Cargo Forum organisé à PARIS par TIACA (The International Air Cargo Association) qui est une des principales associations internationales des professionnels du fret aérien. Elle regroupe l'ensemble des acteurs de la chaîne du fret : compagnies aériennes, aéroports, commissionnaires en transports, assistants, commerciaux (General Sales Agent), intégrateurs, chargeurs ;
- IFTM Top Resa (International French Travel Market) salon international leader du tourisme émetteur et réceptif en France. Rendez-vous français de référence puisque l'ensemble des acteurs du secteur tourisme (loisirs, voyages d'affaires, MICE, production de voyages, groupes et France) y est présent ;
- World Cargo Alliance (WCA) qui regroupe les meilleurs transporteurs indépendants internationaux ;
- Salon Destination Vignobles organisé à Reims par Atout France qui accueillera des tours-opérateurs internationaux spécialisés dans l'oenotourisme. Cette participation s'inscrit dans la promotion de l'aéroport comme solution de connectivité entre les tours-opérateurs étrangers et l'oenotourisme dans la région.

L'ensemble des membres conviennent que l'aéroport doit bénéficier de davantage de visibilité au regard du changement récent de gouvernance. La parution d'un communiqué de presse dans les jours qui viennent s'impose. Un effort de communication doit être rapidement réalisé de manière à mieux faire connaître au grand public l'aéroport et ses prestations (restauration sur place, navettes,...).

Le Conseil d'administration prend acte de cette communication.

IX – SUPPORTS DE COMMUNICATION (FLYERS, PAPIER ENTETE, CARTES DE VISITE, ...)

Comme indiqué supra, les outils de communications tels que le papier à en-tête avec les logos (Aéroport Paris-Valry et le Département), etc... sont en cours d'actualisation.

Les membres soulignent qu'il convient que ces outils soient rapidement mis à jour de manière à communiquer auprès des partenaires de l'aéroport dans les plus brefs délais.

Le Conseil d'administration prend acte de cette communication.

X – NOMINATION D'UNE PERSONNALITE QUALIFIEE EN TANT QUE MEMBRE A VOIX CONSULTATIVE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - Délibération n°CA16-07-13

Dès l'ouverture de la séance, le Président propose de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir, procéder à la nomination d'une personnalité qualifiée qui siègera, conformément aux statuts de l'EPIC, en tant que membre à voix consultative.

Les membres du Conseil d'administration ont accepté cette proposition, à l'unanimité.

La candidature de M. Christian AUBERTIN est proposée par le Président au Conseil d'administration. Il indique que de par son implication dans le domaine du tourisme (membre du Conseil d'administration du tourisme des Lacs, agent de voyage, ...), ce dernier dispose des compétences et connaissances dont nous avons besoin.

De même, le Président souligne que le Conseil d'administration devrait s'adosser les compétences d'une deuxième personnalité qualifiée choisie également en raison de ses compétences dans les activités aéroportuaires et/ou économiques et industrielles liées au domaine aéronautique ou pouvant concourir à la promotion et au développement de l'aéroport.

Les statuts de l'EPIC ne prévoyant qu'une seule personnalité qualifiée, il est évoqué l'inscription d'une modification des statuts, à l'ordre du jour d'un prochain Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration :

→ **NOMME** compte tenu de ses compétences et de son expérience dans le domaine du tourisme, M. Christian AUBERTIN, en tant que membre à voix consultative du Conseil d'administration de l'Etablissement Public de gestion de l'aéroport de Vatry.

Il est procédé au vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

XI - QUESTIONS DIVERSES

- Le prochain Conseil d'administration se déroulera le lundi 19 septembre 2016 à 13 heures à l'aéroport Paris-Vatry.
- Mise en paiement du parking VL : un point pour la rentrée est demandé. Le Président indique que ce point fera l'objet d'une délibération du Conseil départemental à la prochaine session.
- M. Bruno BOURG BROC demande que lors d'un prochain Conseil d'administration, un point foncier des terrains disponibles sur les zones d'aménagement soit réalisé. Il devient urgent de redéfinir une stratégie de commercialisation et de désigner les interlocuteurs concernés. M. Bruno BOURG BROC indique qu'un état de l'ensemble des terrains constructibles sur l'agglomération de Châlons-en-Champagne a été réalisé et que ce dernier sera transmis aux membres. Il précise également que les grandes parcelles disponibles sont sur Vatry.

Le Président souligne le problème de compétence dans ce domaine.

M. Jean-Louis DEVAUX indique qu'il va regarder ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 30.

ACTE Reçu LE

20 SEP. 2016

PRÉFECTURE DE LA MARNE
DRCL

René-Paul SAVARY

Président du Conseil d'administration

Jean-Louis DEVAUX

Secrétaire

ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres :

En exercice : **8**
Présents ou représentés : **8**
Ayant reçu mandat : **0**
Excusés :
Absents : **0**

Délibération n°CA16-09-15

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 19 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le lundi dix-neuf septembre à 12 heures 30, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 9 septembre 2016, s'est réuni à l'aéroport Paris-Vatry :

Membres à voix délibérative présents ou représentés

M. René-Paul SAVARY
M. Christian BRUYEN
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE représenté par
Monsieur Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
M. Rudy NAMUR
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Julien VALENTIN

Ayant reçu mandat :

Excusé :

Absent :

Membres à voix consultative présents ou représentés

M. Bruno BOURG BROC
M. Christian AUBERTIN

Ayant reçu mandat : Mme Martine LIZOLA
représentant M. Philippe
RICHERT

Excusé :

Absent :

Assistent également à la réunion :

M. Stéphane LAFAY
Mme Sophie VIRAT
M. Frédéric SOMMÉ
M. Guy CARRIEU
M. Marc DELANNOY
M. Patrick VOISIN
Mme Muriel DURIEUX
M. Pierre HESS
M. Franck TEREBSZ

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Huit membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

→ Proposition de nomination de l'agent comptable et fixation du montant de l'indemnité ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

→ Vu le Code général des collectivités territoriales ;

→ Vu la délibération du Conseil départemental de la Marne n°SE16-05-I-09 du 13 mai 2016 relative à la création de l'Etablissement public de gestion de l'Aéroport de Vatry ;

→ Vu les statuts de l'Etablissement public de gestion de l'Aéroport de Vatry ;

→ Vu l'avis émis le 16 septembre 2016 par la Direction départementale des finances publiques relatif à la proposition de nomination de l'agent comptable ;

→ Considérant la démission de Madame Laure PEDRINI par courrier du 31 août 2016 avec effet au 19 septembre 2016 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

→ **PROPOSE** de nommer **Monsieur Frédéric SOMMÉ**, agent comptable au sein de l'Etablissement public de gestion de l'Aéroport de Vatry ;

→ **PREND CONNAISSANCE** de l'indemnité de service de l'agent comptable fixée à 9 494 Euros bruts par an. Ce montant évoluera dans les mêmes conditions que la valeur annuelle de traitement afférent à l'indice 100 majoré de la fonction publique ;

→ **AUTORISE** l'agent comptable à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires.

Votes

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE Reçu LE

20 SEP. 2016

PRÉFECTURE DE LA MARNE
DRCL

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

La séance est levée à 14 heures.

Le Président,

Certifiée exécutoire le 20.09.16

Compte tenu de :

- o la transmission en Préfecture le 20.09.16
- o la publication sur les sites www.marne.fr et www.parisvatry.com le 20/9/16

ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres :

En exercice : **8**
Présents ou représentés : **8**
Ayant reçu mandat : **0**
Excusés :
Absents : **0**

Délibération n°CA16-09-16

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 19 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le lundi dix-neuf septembre à 12 heures 30, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 9 septembre 2016, s'est réuni à l'aéroport Paris-Vatry :

Membres à voix délibérative présents ou représentés

M. René-Paul SAVARY
M. Christian BRUYEN
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE représenté par
Monsieur Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
M. Rudy NAMUR
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Julien VALENTIN

Ayant reçu mandat :

Excusé :

Absent :

Membres à voix consultative présents ou représentés

M. Bruno BOURG BROCC
M. Christian AUBERTIN

Ayant reçu mandat : Mme Martine LIZOLA
représentant M. Philippe
RICHERT

Excusé :

Absent :

Assistent également à la réunion :

M. Stéphane LAFAY
Mme Sophie VIRAT
M. Frédéric SOMMÉ
M. Guy CARRIEU
M. Marc DELANNOY
M. Patrick VOISIN
Mme Muriel DURIEUX
M. Pierre HESS
M. Franck TEREBESZ

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Huit membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

→ Gestion des flux des usagers de l'aéroport (acheminement et stationnement des véhicules) ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

→ Vu le Code général des collectivités territoriales ;

→ Vu la délibération du Conseil départemental de la Marne n°SE16-05-I-09 du 13 mai 2016 relative à la création de l'Etablissement public de gestion de l'Aéroport de Vatry ;

→ Vu les statuts de l'Etablissement public de gestion de l'Aéroport de Vatry ;

→ Vu le Contrat de Redynamisation de Site de Défense de Châlons-en-Champagne, et notamment sa fiche action 2-3 ;

→ Vu la présentation réalisée en séance par les services du Département de la Marne ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

→ **PREND ACTE** du projet d'extension du parking VL existant de 186 places supplémentaires ;

→ **PREND ACTE** de la mise en paiement du parking VL existant et de son extension.

Votes

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE Reçu LE

20 SEP. 2016

PRÉFECTURE DE LA MARNE
DRCL

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

La séance est levée à 14 heures.

Le Président,

Certifiée exécutoire le 20/09/16

Compte tenu de :

- o la transmission en Préfecture le 20/09/16.*
- o la publication sur les sites www.marne.fr et www.parisvatry.com le 20/09/16*

